

# MAIRIE DE DORANS



## *COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL*

*21/12/2021*



: 10 rue des Lilas, 90400 DORANS



: 03 84 56 10 27



: [mairie.dorans@wanadoo.fr](mailto:mairie.dorans@wanadoo.fr)



: <http://www.mairie-dorans.com/>



: Application mobile et tablette IntraMuros

## **Conseil municipal du 21/12/2021**

Présents : 13 conseillers

Excusés: F. DEMOLY (procuration à M. Henzelin), MF. BILLEREY

### **1. Nomination du secrétaire de séance, approbation du compte rendu du conseil municipal du 01/12/21.**

Secrétaire de séance : Philippe PERRET

Secrétaire adjointe : Brigitte PAROLA

**Le compte rendu de la séance du 01 Décembre est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Organisation du temps de travail du personnel municipal**

Conformément à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et entre autres à l'application du temps travail annualisé sur la base de 1 607h (35h hebdomadaire + 7h de journée de solidarité), chaque établissement ou collectivité, employant des agents de la fonction publique territoriale, est en charge de vérifier l'adéquation des horaires appliqués avec ce texte. Aucune dérogation n'est plus désormais tolérée.

➤ **En ce qui concerne la commune de Dorans :**

Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services administratifs et techniques, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient parfois d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, 35 heures, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (ARTT).

Les horaires proposés (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et en accord avec le personnel concerné) sont :

**Pour le secrétariat de mairie** (temps partiel) : semaine à 30 heures sur 5 jours. Au sein de ce cycle hebdomadaire, les agents auront possibilité de moduler leurs horaires journaliers de travail entre plages variables et plages fixes (sur les périodes où les services ne sont pas ouverts au public).

- Les services seront ouverts au public :
  - Le lundi de 17h00 à 19h00
  - Le mardi de 9h30 à 11h30

- Le mercredi de 16h30 à 18h00
- La journée de solidarité de 06h00 sera répartie sur 2 jeudis après-midi en fonction des impératifs de la collectivité.

**Pour les agents techniques polyvalents** (dont l'activité est liée aux conditions climatiques) : semaine de 35 heures sur 5 jours

- Période hivernale du 1er octobre au 31 mai : 35 heures sur 5 jours / de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 du lundi au jeudi / de 7h00 à 12h00 le vendredi
- Période estivale du 1er juin au 30 septembre : 35 heures sur 5 jours / de 6h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h30 du lundi au jeudi / de 6h00 à 11h00 le vendredi  
La journée de solidarité de 7h00 sera répartie sur 2 vendredis après-midi en fonction des impératifs de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Afin d'autoriser Mr La Maire à régler des dépenses d'investissement justifiées et indispensables avant l'adoption du budget primitif 2022, une autorisation de paiement du conseil municipal est nécessaire, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il a ainsi été budgété la somme de 15 000 € (pour un maxi autorisé de 26 024€), répartis à hauteur de 1 500 € pour l'achat de petit matériel technique et la somme prévisionnelle de 13 500 € pour l'éventuel remplacement de la chaudière de la mairie en cas de panne imprévue (son remplacement programmé étant à l'étude par la commission travaux).

**Adopté à l'unanimité.**

### **4. Tarif d'exploitation forestière 2022**

#### ➤ Assistance ONF à l'exploitation de bois façonnés 2021/2022 :

Le devis établi par l'ONF pour l'assistance à l'exploitation de bois façonnés 2021/2022 s'élève à 240.00 € HT soit 288.00 € TTC. Ce prix est calculé sur la base de 60 m<sup>3</sup> à 4,00 € HT le m<sup>3</sup>, prix identique à l'an passé.

**Adopté à l'unanimité.**

➤ Débardage des grumes 2021/2022 :

Le devis de la SARL SCIERIE PETEY Gilbert – 90800 BUC pour l'exercice 2021/2022 est :

- Débardage des grumes : 9,50 € HT le m3
- Câblage : 73,00 € HT l'heure

**Adopté à l'unanimité.**

➤ Abattage et façonnage des grumes 2021/2022 :

Le devis de la société EFC BUCHERONNAGE – 90150 FONTAINE pour l'exercice 2021/2022 est :

- Abattage et façonnage de bois d'œuvre 52 m3 : 13,00 € HT le m3
- Abattage petits bois pour affouage 6 heures : 38,00 € HT l'heure
- Câblage de bois à l'heure tracteur 6 heures : 70,00 € HT l'heure
- Façonnage de bois de chauffage en place  
80 stères : 34,00 € HT/stère

**Adopté à l'unanimité.**

➤ Tarifs 2022 pour le bois de chauffage :

Le conseil municipal propose les tarifs du bois de chauffage pour l'exercice 2022 comme suit afin de compenser la hausse des coûts d'exploitation :

- Stère à façonner : 12.00 € le stère (+ 1€ / 2021)
- Stère façonné : 42.00 € le stère (+ 2€ / 2021)
- Rondin / Perche : 7.00 € le stère (= 2021)

**Tarifs adoptés à la majorité : 12 voix pour / 1voix contre**

## **5. Destination des coupes 2022**

L'ONF a défini le programme des coupes et la destination des produits à marquer pendant l'hiver 2021-2022 (exercice 2022). Les parcelles 9, 10, 11 et 15 sont concernées. Priorité est donnée aux arbres déracinés et malades.

## **6. Informations et questions diverses**

### ➤ **Renouvellement du bail de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) « Mam'Zelle Coccinelle ».**

Le bail de la MAM situé dans les locaux de la mairie de Dorans a été renouvelé pour la période 2022/2024 dans des conditions identiques.

### ➤ **Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme :**

Selon l'art 62 de la loi ELAN du 23/11/2018 : à compter du 1er janvier 2022, les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Les dossiers concernés sont les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager et les permis de démolir. Pour la commune de Dorans, le guichet numérique dédié aux dépôts de ces autorisations sera actif au 1er janvier 2022 à l'adresse suivante : <https://gnau.grandbelfort.fr>

### ➤ **Elections 2022** : 2 rendez-vous / 4 dates

- Elections présidentielles : Les dimanches 10 & 24/04/2022
- Elections législatives : Les dimanches 12 & 19/06/2022
  
- Date limite d'inscription sur les listes électorales :  
04/03/2022 pour l'élection présidentielle.  
06/05/2022 pour les élections législatives.

Pour les jeunes qui auront 18 ans entre le 1er janvier 2022 et les 10 et 24 avril 2022, il est impératif, pour pouvoir voter, d'effectuer leur

recensement militaire et de s'inscrire volontairement (il n'y aura pas d'inscription d'office pendant cette période).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Ou en mairie : Carte d'identité + Cerfa 12669\*02 + justificatif domicile (- de 3 mois).

- Cartes électorales :

Une refonte des cartes électorales est prévue avant les élections de 2022. La dernière a eu lieu en 2019. Le numéro national d'électeur (NNE), sera désormais une information indispensable à l'établissement des procurations. Chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale au cours du mois de mars 2022.

Il est demandé aux électeurs de vérifier leur bonne inscription sur les listes électorales (lien ci-dessous) ainsi que leurs cartes électorales et d'indiquer au plus vite toutes modifications à apporter : par mail à [mairie.dorans@orange.fr](mailto:mairie.dorans@orange.fr).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

- Procurations :

A compter du 01/01/2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la commune où il vit. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Les procurations pourront être établies par internet en utilisant la téléprocédure sur le site « Maprocuration » après s'être authentifié via « FranceConnect » ou en se déplaçant au commissariat de police ou à la gendarmerie.

➤ **Recrutements** : 2 postes à temps partiel

- Recrutement d'un adjoint technique au 01/02/2022 :

La commune a publié une offre d'emploi pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des locaux communaux sur le site [emploi-territorial.fr](http://emploi-territorial.fr) (détails de l'offre) à raison de 5h30 hebdomadaires, réparties les lundis, mardis et mercredis matin avant 8h00 en mairie (2h00 au total) et les vendredis matin pour la MTL et la salle de réunions avant 11h00 (3h30). Le poste est ouvert aux contractuels. Une lettre de candidature et un CV doivent être adressés en mairie avant le 15/01/2022 (possible par mail [mairie.dorans@orange.fr](mailto:mairie.dorans@orange.fr)).

- Recrutement d'un adjoint administratif au 01/02/2022 :

La commune a publié une offre d'emploi pour occuper les fonctions d'assistant(e) secrétaire de mairie sur le site [emploi-territorial.fr](http://emploi-territorial.fr) (détails de l'offre) à raison de 6h00 hebdomadaires.

Le poste est ouvert aux contractuels. Une lettre de candidature et un CV doivent être adressés en mairie avant le 15/01/2022 (possible par mail [mairie.dorans@orange.fr](mailto:mairie.dorans@orange.fr)).

➤ **Informatique Seniors avec l'OPABT (Office Pour les Aînés de Belfort et du Territoire)**

La commission Communication souhaite mettre en place des ateliers informatiques pour les personnes du village de + 50 ans. Si vous avez envie de vous former à l'informatique ou si vous avez seulement besoin d'un peu d'aide, n'hésitez pas à venir à la réunion d'informations qui aura lieu **lundi 07/02/2022 à 14h** en mairie de Dorans.

L'OPABT recensera vos besoins et proposera des formations adaptées à vos besoins quotidiens. Toutes les infos vous seront adressées dans vos boîtes à lettres prochainement.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes :**

Le sénateur Cédric PERRIN a rencontré l'équipe du Conseil Municipal des Jeunes de Dorans le 18 décembre dernier (voir compte-rendu joint)

➤ **Biodiversité avec l'Association des Chasseurs du Territoire de Belfort**

Comme énoncé au précédent compte-rendu, l'Association des Chasseurs du T de B a effectué la plantation d'arbres fruitiers sauvages sur Dorans le 28 décembre 2021.

➤ **Service National Universel (SNU)**

Dispositif mis en place par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) pour les jeunes de 15 à 16 ans qui aimeraient prendre part à l'un des séjours de cohésion organisés en 2022. Ces séjours de deux semaines sont faits pour les jeunes volontaires (accueil collectif de mineurs, gratuit pris en charge par l'Etat) dans un département extérieur, sous le signe du brassage entre les jeunes volontaires et la

participation à des activités de cohésion, et autour de la connaissance de valeurs de la République.

3 dates sont disponibles, du 13 au 25 février, du 12 au 24 juin et du 3 au 15 juillet 2022 (date limite pour fin mars).

Le jeune volontaire doit s'inscrire sur <https://www.snu.gouv.fr/>. Tous les renseignements sur <https://www.snu.gouv.fr/le-kit-de-communication-snu-38>).

➤ **Recensement de la population de Dorans**

Les éléments fournis par l'INSEE en cette fin d'année indiquent que la population de Dorans est de 797 habitants (+ 10 personnes comptées à part). Ce qui amènerait le nombre total à 807 habitants.

➤ **Réunion des référents « Ordures Ménagères » des communes du Grand Belfort**

Au vu des incivilités constatées régulièrement dans les communes, le Grand Belfort envisage d'installer des caméras de surveillance à différents écopoints. Pour Dorans, elles pourraient être mises en place à l'écopoint de la ZAC.

Pour information, les déchets de ces containers sont collectés 2 fois (mardi et jeudi pour les recyclables, mercredi et vendredi pour les ordures ménagères).

Une refonte de la communication sera également menée au niveau des containers.

Pour connaître le calendrier de passage des ordures ménagères dans votre commune, cliquez sur le lien suivant :

<http://www.grandbelfort.fr/fr/dechets/calendriers-de-collecte.html>

➤ **COVID - Vaccination à domicile pour les + de 75 ans dans l'incapacité de se déplacer - Numéro unique : 0800 730 957**

➤ **Annulations des vœux du Maire et du repas des aînés :**

Les traditionnels vœux du Maire ainsi que le repas des aînés prévus en janvier 2022, sont malheureusement annulés pour la deuxième année consécutive en raison du risque sanitaire lié au COVID.



- **Prochain Conseil Municipal** - 18 Janvier 2021 à 19h30 en mairie.

**Mr Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent  
une très bonne année 2022 malgré ses temps difficiles**